

## Rebondissement au Grand Conseil

## La droite offre un sursis aux radiateurs électriques

**Appelés à signer l'arrêt de mort des chauffages électriques, les députés ont décidé mardi d'épargner les installations décentralisées. Rien n'est encore joué.**

Vincent Maendly

Le bon vieux radiateur grille-pain a sauvé sa carcasse. Au moins provisoirement. Et ça s'est joué à un fil de cuivre, mardi au Grand Conseil.

Les députés étaient censés signer l'arrêt de mort des chauffages électriques et fixer une échéance aux propriétaires pour remplacer leur installation, ou à tout le moins en réduire l'impact énergétique. Un consensus général semblait trouvé, et le «principe d'innovation» - soit l'idée de modifier la loi dans ce sens - avait même été voté la semaine dernière. Seul le délai imparti aux Vaudois concernés (2028, 2030, 2031, 2033?) paraissait susceptible de faire débat. C'était sans compter le PLR Guy Gaudard, électricien de métier.

Incarnant la résistance au projet, l'«ohm» de la situation a sorti de sa besace un amendement inattendu qui excluait du décret les installations de chauffage électrique «décentralisées». C'est-à-dire les radiateurs non raccordés à une chaudière, qui sont chauffés directement par le courant. Ils constituent 80% de la consommation des chauffages électriques. Les systèmes centralisés, avec chaudière électrique donc, sont minoritaires, mais plus faciles à remplacer par une pompe à chaleur. «Tandis qu'installer toute une tuyauterie dans chaque pièce d'une maison, c'est un investissement qui peut se chiffrer en dizaines, voire centaines de milliers de francs», a appuyé le PLR Gérard Mojon. Le problème se ré-



«Les chauffages électriques, c'est 15%-20% de la consommation d'électricité hivernale.»

Laurent Balsiger, député PS

soudra de lui-même par l'âge des habitations, dit-il, qui ont toutes une quarantaine d'années au moins et finiront un jour ou



«J'ai des doutes sur le drame des black-out, il faut arrêter de faire peur aux gens.»

Guy Gaudard, député PLR

l'autre par être totalement rénovées, sinon reconstruites.

L'amendement Gaudard permet aussi - ce qui n'était jusque-là



«Il ne s'agit pas d'aller mettre le couteau sous la gorge de tous les petits propriétaires.»

Vassilis Venizelos, conseiller d'État Vert

plus autorisé - le remplacement des installations décentralisées. Un revirement majeur, donc. Évidemment, ce «flibustage» du pro-

jet de loi ainsi dénudé et «vidé de sa substance» a fait grésiller à la gauche de l'hémicycle. «Les chauffages électriques, c'est 15%-20% de la consommation d'électricité hivernale», a rappelé le socialiste Laurent Balsiger. «Les remplacer est un moyen rapide de réduire le risque de pénurie de courant en 2023-2024. Il faut agir pour que nos PME puissent affronter les hivers prochains avec plus de sérénité.»

Et Guy Gaudard de rétorquer: «J'ai des doutes sur le drame des black-out, il faut arrêter de faire peur aux gens. Et cette électricité qu'on veut économiser, elle sera utilisée pour alimenter les bornes de recharge de véhicules électriques?»

### À une voix près

Chargé de défendre ce dossier, le conseiller d'État Vert Vassilis Venizelos s'est voulu rassurant: «Il ne s'agit pas d'aller mettre le couteau sous la gorge de tous les petits propriétaires, mais d'utiliser un levier important. Le dispositif est proportionné, construit avec les acteurs concernés ces dix dernières années.» Il permet en effet de faire valoir une faible consommation d'énergie comme dispense de remplacer son chauffage, notamment si le propriétaire a correctement isolé sa maison, ou posé des panneaux solaires sur son toit, par exemple.

UDC et PLR ont fait bloc, emportant le vote à une seule voix près. Autant dire que la majorité peut encore basculer lors du deuxième débat la semaine prochaine. Dans le cas contraire, il n'est pas exclu que le gouvernement retire carrément son projet de décret, s'il ne le juge plus utile, voire néfaste.

Car le Conseil d'État a dans le viseur un objectif de plus grande ampleur, qui vise aussi les chauffages à mazout ou à gaz. Dans son programme de législature 2022-2027 présenté lundi apparaît noir sur blanc la volonté d'effectuer une révision totale de la loi vaudoise sur l'énergie fixant en particulier des échéances pour le remplacement des systèmes de production de chaleur électriques et fossiles.

## Le parlement vaudois soutient l'initiative des Verts pour le climat

● Le Grand Conseil vaudois a accepté mardi en premier débat une initiative des Verts visant à inscrire la protection du climat et de la biodiversité dans la Constitution cantonale. Un contre-projet proposé par la majorité de la commission ayant examiné l'objet a été refusé.

Intitulé «Pour la protection du climat», le texte déposé fin 2019 veut que «l'État et les Communes réduisent significativement les impacts climatiques négatifs de chacune de leurs politiques», afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Les caisses de pension relevant du droit public et les personnes morales dans lesquelles l'État a une participation - telles la BCV, l'ECA, la Romande Énergie et les Retraites populaires - sont aussi concernées. Dans les dispositions transitoires, il est écrit que «les personnes morales élaborent des plans d'action de réduction massive des flux financiers et placements qui

contreviennent aux objectifs climatiques internationaux de la Suisse (désinvestissement des énergies fossiles)». Les caisses de pension, elles, «adoptent tous les cinq ans des stratégies en matière d'investissements responsables et respectueux du climat».

Le contre-projet visait surtout à clarifier le périmètre des activités de ces institutions financières touchées par l'initiative. L'objectif était notamment d'exclure le trafic des paiements, les crédits hypothécaires et ceux accordés aux entreprises. Le député UDC Yvan Pahud s'est par exemple inquiété en plénum qu'il ne soit plus possible pour la BCV de prêter de l'argent à une entreprise dont les locaux sont chauffés au mazout.

Membre du conseil de fondation d'une caisse de pension, Fabrice Moscheni a pour sa part estimé que l'initiative mettait les retraites en danger. «Une caisse de pension n'est pas un outil politique. Une

caisse de pension est là pour payer des rentes», a lancé l'élu UDC.

«Qu'on le veuille ou non, on va devoir se passer des énergies fossiles», a répondu le socialiste Laurent Balsiger. Selon lui, il vaut mieux investir dans le renouvelable, «il y a bien assez d'investissements à effectuer sans acheter des actions Total ou ExxonMobil», a renchéri le Vert Alberto Mocchi. Il a défendu un texte «ambitieux» mais «pragmatique», ni «extrémiste» ni «idéologique». La présidente du Conseil d'État Christelle Luisier a réaffirmé le soutien du gouvernement à l'initiative. «La sortie progressive des énergies fossiles est non seulement une nécessité, mais aussi une opportunité», a déclaré la magistrate libérale-radical. Le projet est conforme aux objectifs climatiques cantonaux et fédéraux, a-t-elle relevé. «Il s'agit d'assumer notre responsabilité, au-delà d'enjeux gauche-droite.» **ATS**

## D'anciens élus dénoncent une décrépitude

## Consternation à Nyon

**Un groupe de citoyens font appel à la Cour des comptes pour signaler, entre autres, une «gestion dommageable de longue date pour les personnes et les finances».**

Regroupés derrière le nom «Nyon Autrement», les membres d'un mystérieux groupe visiblement très remonté contre la Ville se sont réunis mardi matin dans un hôtel du centre-ville. L'occasion d'annoncer qu'ils avaient fait appel à la Cour des comptes du Canton pour signaler «de graves dysfonctionnements et des défauts de gouvernance».

Les signataires de la requête ne sont pas des Nyonnais lambda. Il s'agit de sept personnalités publiques, tous anciens élus. La plupart d'entre eux se sont démarqués dans d'autres sphères: associatives ou culturelles. «Nous ne sommes pas un groupe politique et n'avons aucune intention électorale (ndlr: faisant suite à la démission d'Elise Buckle, une élection complémentaire à la Municipalité aura lieu). Nous sommes simplement des amoureux de Nyon très inquiets», évoquait d'emblée Claude Ruey, ancien conseiller d'État ayant siégé au Conseil national.

Jugeant que le chef-lieu du district a pourtant «tout pour plaire», il n'a pas mâché ses mots en considérant que Nyon se trouvait dans un état de «décrépitude». À ses côtés, Pierre-Alain Couvreur (architecte et président de l'Usine à Gaz), Philippe Glasson (médecin) ou encore Marlyse Graf-Zaugg (enseignante et écologiste) ont tour à tour fait part de leurs propres constatations.

### «Manque d'efficacité»

Ces observateurs considèrent que la crise administrative qui secoue Nyon depuis des mois n'est que la «partie visible d'une gestion dommageable de longue date pour les personnes et les finances». En outre, ils dénoncent un manque d'efficacité dans la réalisation de divers projets, argumentant que «la situation actuelle empêche la Municipalité de remplir ses fonctions». **Marine Dupasquier**

PUBLICITÉ

Dimanche 4 décembre 2022

Goûts & Terroirs  
Nostalgie Express

## CLUB 24 heures | Avantage

## 20% de rabais

Avec le Chemin de fer-musée Blonay-Chamby et le Salon Suisse des Goûts et terroirs, alliez les plaisirs d'une excursion «belle époque» et la découverte des saveurs authentiques!

Convoi électrique centenaire avec voiture salon-bar 1900, café-croissant à l'aller et rafraîchissement au retour offerts!

## Horaire:

- Montreux départ à 8h35 - arrivée à Bulle à 10h43
- Bulle départ à 15h15 - arrivée à Montreux à 17h00

## Comment profiter de l'offre?

Prix adulte spécial abonnés 24 heures: Fr. 68.- au lieu de Fr. 85.-, prix enfant 6-16 ans: Fr. 34.- au lieu de Fr. 42.50  
2 billets promotionnels par carte Club 24 heures au maximum. Offre dans la limite des places disponibles.

Délai d'inscription: 20 novembre 2022

Conditions et inscription sur: [24heures.ch/club/familles](https://24heures.ch/club/familles)

Notre partenaire

